

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 299-CX-1308

concernant l'embauche d'une technicienne en documentation au Service de la bibliothèque

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-dix-neuvième réunion tenue le mardi 22 mai 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la vacance d'un poste de technicien(ne) en documentation au Service de la bibliothèque;

ATTENDU l'affichage dudit poste;

ATTENDU la candidature reçue;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Lise Jeannotte;

ATTENDU le rapport du concours;

ATTENDU les explications de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'embauche de madame Lise Jeannotte à titre de technicienne en documentation au Service de la bibliothèque, à compter du 23 mai 2007;

DE MANDATER la direction du Service des ressources humaines et financières pour procéder à l'embauche de madame Lise Jeannotte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 299-CX-1309

concernant l'ouverture d'un compte bancaire pour les revenus du Centre d'activités physiques (CAP)

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-dix-neuvième réunion tenue le mardi 22 mai 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la fin de l'entente de gestion du Service des activités physiques et sportives de l'Université du Québec en Outaouais avec Kinexsport;

ATTENDU la recommandation du Conseil d'administration du 16 avril dernier mandatant la vice-rectrice à l'administration et aux ressources de mettre en place la structure nécessaire aux opérations de nos installations sportives (résolution 310-CA-4614);

ATTENDU le règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais relativement à l'autorisation de signature des conventions avec les institutions financières (article 5.3.3 f);

ATTENDU les explications de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Marlène Thonnard,

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'ouverture d'un compte bancaire pour les revenus du Centre d'activités physiques (CAP) à la Caisse populaire St-Raymond de Hull.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice